

# Commune de SAINT PANTALEON LES VIGNES

DEPOSER UN DOSSIER  
D'URBANISME  
EN MAIRIE



Le cadre réglementaire :

Décret n°2016-1049 du 4 novembre 2016

Loi ELAN, loi portant sur l'Evolution du Logement,  
de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018

**La commune met à votre disposition**

**un nouvel outil**

**pour remplir et déposer en ligne  
votre dossier d'urbanisme :**

- accès à l'imprimé du CERFA et remplissage en ligne
- enregistrement et dépôt des différentes pièces de votre dossier
- envoi du dossier directement à la commune
- réception d'un accusé d'enregistrement électronique AEE

*A compter du*

**1er janvier 2022**



Une **SEULE** adresse :

**<https://sve-cceppg.sirap.fr>**